



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Déclaration de Force Ouvrière-6 décembre 2018

La FNEC FP-FO remercie l'ensemble des personnels de la centrale et des académies. Elle note toutefois que la réduction du nombre des agents n'est pas sans conséquences sur le bon déroulement des élections. ~~aboutissant par exemple à ce qu'une vingtaine de listes aient été validées alors qu'elles présentaient au moins une erreur au regard de de la réglementation.~~

La FNEC FP-FO rappelle que Force Ouvrière n'est pas signataire des accords de Bercy qui, entre autres décisions, ont mis en place la généralisation du vote électronique.

La FNEC FP-FO rappelle son attachement aux CAP de corps, constitutives du statut général de la fonction publique et constatent que leur rôle est de plus en plus limité à un simple enregistrement. Les personnels qui veulent élire leurs délégués syndicaux dans les CAP ne se retrouvent pas dans des CT de plus en plus organes de « dialogue social » en réalité de plus en plus cantonnés à l'accompagnement des mesures gouvernementales. Elle rappelle à cette occasion son opposition à la fusion des CHSCT avec les CT.

Pour Force Ouvrière, l'organisation syndicale détient sa représentativité du mandat qui lui est donné par ses adhérents, cotisant librement et choisissant librement l'organisation qu'ils chargent de porter leurs revendications. Pour Force Ouvrière, c'est la seule garantie du syndicalisme indépendant.

La FNEC FP-FO constate que les difficultés rencontrées au cours de ce scrutin ont mis en difficulté les organisations syndicales, les personnels des DGRH et l'ensemble des électeurs engendrant une grande confusion préjudiciable à la représentation des personnels. Un bilan devra être tiré sur tous les aspects de ces difficultés y compris le choix du prestataire et au final une réflexion et des négociations devront être conduites sur les modalités du vote. La FNEC FP-FO demande le retour du vote à l'urne.

La FNEC FP-FO, outre les dysfonctionnements spécifiques constatés dans ce scrutin, note qu'en dépit de ses demandes réitérées depuis la mise en place du vote électronique en 2011, plusieurs points continuent à poser problème notamment le recours systématique au NUMEN comme élément d'identification ainsi que les modalités de communication de l'identifiant de vote. Elle constate qu'au cours de ces élections, les notices de vote contenant l'identifiant ont été distribuées au-delà du calendrier prévu au BO et constate que les OS ont les plus grandes difficultés à avoir accès aux listes d'émargement et à l'état de remontée des notices non distribuées. Nous demandons à en avoir un état précis pour chaque académie.

Nous rappelons notre désaccord avec le calendrier de proclamation des résultats, aboutissant à ce que la répartition des sièges par grade et donc la conclusion du processus des résultats ait lieu après le 7 décembre dans certaines académies, voire jusqu'au 13 décembre pour les CAPN, soit 8 jours après le dépouillement !

Nous rappelons ici les incidents que nous noterons au PV :

- Journée du 29 novembre : des milliers d'électeurs ont été empêchés de voter et/ou

confrontés à des erreurs récurrentes (non affichage des logos de vote, listes et professions de foi, impossibilité de valider son vote notamment au CTM...), plusieurs heures d'interruption du vote pour remédier aux dysfonctionnements constatés

- Très grande lenteur constatée dans plusieurs académies pour la validation du compte électeur et/ou pour le réassort de l'identifiant
- ~~Information insuffisante aux électeurs relevant du dispositif Guillen aboutissant à des électeurs non inscrits sur les listes électorales.~~